

COMMUNE de LES IFFS 2017 – 06

35630 LES IFFS
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mil dix-sept, le six octobre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DAUGAN, Maire.**

Présents :

M. DAUGAN Christian, M. FAURE André, M. GICQUEL Pierre, M. Jean Pierre GUILLEMER, Mme Nathalie GAURON, M. Jean-Yves JULLIEN, M. Yves MARTIN, Mme Emmanuelle LOUVEL, M. Hervé de LA VILLEON, M. Thierry GENARD

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation : le 29 septembre 2017
Date d'affichage : le 29 septembre 2017
Secrétaire de séance : M Hervé de LA VILLEON

Absents excusés : néant

Absent ; néant

Le compte rendu de la séance du 8 septembre est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu le 13 septembre la lettre de démission de Mme FABRE de son poste de conseillère municipale pour des raisons personnelles.

Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil du 8 septembre 2017 ;
- Modification tarifaire SAUR Assainissement 2018 ;
- Point sur les travaux de voirie ;
- Point sur le chemin rural Lande de la Toutenais ;
- Elaboration du plan pluriannuel d'investissement voirie 2018-2020 ;
- Point suite à la réunion avec le syndicat du Linon ;
- Signature des marchés pour l'atelier communal ;
- Cérémonie du 12 novembre ;
- Date des vœux du maire ;
- Recensement communal 2018 ;
- Autorisation à recourir aux prestations du service missions temporaires du CDG ;
- Admission titres en non-valeur ;
- Information sur les compétences déléguées par le Conseil à M le Maire ;
- Point sur les différentes commissions ;
- Questions diverses.

DELIBERATION N°51 –

Modification tarifaire SAUR Assainissement 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant de la SAUR demandant de statuer sur l'actualisation des tarifs **2018**, de la redevance assainissement abonnement et consommation, recouvrée par leur service.

REDEVANCES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnement /An	12,36 €	12,73 €	13,11 €	14.83 €	14.83 €	14.83 €	15.57 €
Consommation /m3	1,24 €	1,27 €	1,31€	1.35 €	1.39 €	1.43 €	1.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide d'augmenter les redevances de 5%.

L'actualisation des tarifs sera appliquée en 2018.

DELIBERATION N°52 –

Point sur les travaux de voirie

Monsieur GICQUEL, en charge de la voirie, informe le conseil que les travaux route Les Margats sont terminés.

DELIBERATION N°53 –
Point sur le chemin rural Lande de la Toutenais ;

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une pétition reçue à la mairie de la part de riverains du chemin de la Lande de la Toutenais au sujet d'une demande de ralentisseurs et de la pose de panneaux de limitation de vitesse. Après en avoir pris connaissance, le Conseil charge Monsieur le Maire d'envoyer un courrier aux personnes intéressées

DELIBERATION N°54 –
Elaboration du plan pluriannuel d'investissement voirie 2018-2020 ;

Monsieur GICQUEL, présente le projet de plan pluri annuel d'investissement voirie en partenariat avec la communauté de commune pour la période 2018-2020.

Après en avoir délibéré et analysé des travaux à prévoir sur 3 ans, le Conseil propose d'abonder une somme de 20 000€ en fond de ressource voirie sur le programme pluri annuel d'investissement 2018-2020.

DELIBERATION N°55 –
Point suite à la réunion avec le syndicat du Linon ;

Monsieur MARTIN, en charge de l'environnement, rapporte au conseil la rencontre du jeudi 21 septembre en présence de M Rebillard Patrick, M Demay Jean Luc et la DDTM police de l'eau sur le différend opposant les deux agriculteurs au sujet de la déviation d'un cours d'eau. Après discussion les deux parties ont trouvé un accord commun.

Le cours d'eau étant dévié dans un chemin communal, il a été convenu d'attendre le compte rendu de la police de l'eau et de convoquer M Rebillard en mairie à ce sujet.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de clarifier cette situation.

DELIBERATION N°56 –
Signature des marchés pour l'atelier communal

Monsieur le Maire informe le Conseil de la signature des actes d'engagement avec les entreprises pour les différents lots du marché de construction de l'atelier communal.

DELIBERATION N°57 --
Cérémonie du 12 novembre ;

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie aux morts se déroulera le 12 novembre à 11h30

DELIBERATION N°58 –
Date des vœux du maire ;

Monsieur le Maire propose de fixer une date pour la cérémonie des vœux du Maire. Après discussion, les vœux se dérouleront le samedi 13 janvier 2018 à 11h à la Salle des Fêtes communale.

DELIBERATION N°59 –
Recensement communal 2018 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nomination de Monsieur Constant JOSSE en tant que coordinateur du recensement qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

DELIBERATION N°60 –
Admission titres en non-valeur ;

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération sur les admissions en non-valeur omet le dossier Saint Lo. Monsieur Erussard informe qu'une somme de 2 903.76€ n'a pas pu être recouvrée malgré les démarches engagées (saisie d'actifs, opposition sur succession,)

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par le trésorier pour un montant de 2 903.76€

DELIBERATION N°61 –
Information sur les compétences déléguées par le Conseil à M le Maire ;

Monsieur le Maire informe le Conseil de son usage des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal :

-Monsieur le Maire a signé un avenant au bail de Mme Lebois pour la location du café restaurant. Le bail, bien que rédigé par un notaire, comportait une erreur concernant l'indice de révision annuelle du loyer.

DELIBERATION N°62 –
Point sur les différentes commissions

- Eglise : Monsieur Hervé De LA VILLEON, en charge du dossier de l'église, présente un devis de l'entreprise VEZIE pour la remise en l'état de l'éclairage du clocher de l'Eglise d'un montant de 1680€ HT soit 2016€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité le devis proposé.

DELIBERATION N°63 –
Questions diverses.

M Jean Pierre GUILLEMER envisage la possibilité, aux vues des conditions plus qu'insalubres de son logement actuel, de loger M Marcel Demay temporairement dans la salle paroissiale. Mme Nathalie GAURON, référente paroissiale se chargera de contacter le presbytère de Tinténiac à ce sujet.

Pour extrait conforme,
Délibération publiée le 15/10/2017
Transmise le 15/10/2017
Certifié exécutoire,
Le Maire,
C. DAUGAN

Le Maire
M. C. DAUGAN

1^e Adjoint
M. P. GICQUEL

2^e Adjoint
M. J.P GUILLEMER

M. A. FAURE

M T. GENARD

M. H. de LA VILLEON

M. J.Y JULLIEN

Mme E. LOUVEL

M. Y. MARTIN

Mme. N. GAURON